

# Note conjoncturelle

2e trimestre 2020



**Inclut un point de situation  
liée à la crise sanitaire**



## Auvergne-Rhône-Alpes



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
des entreprises,  
de la concurrence,  
de la consommation,  
du travail et de l'emploi



# *Note conjoncturelle régionale du 2<sup>e</sup> trimestre 2020*

Réalisée par la Direccte en partenariat avec la  
DRFiP, les DDFiP et les Urssaf de la région  
Auvergne-Rhône-Alpes



### **Avertissement :**

Compte tenu de la crise sanitaire, la note conjoncturelle de ce trimestre est complétée exceptionnellement par des données qui courent au-delà de juin 2020. La période couverte varie selon les sources et est indiquée pour chacune.

S'agissant de la note habituelle (pages 11 à 26), l'ensemble des données n'a pas pu être actualisé, en raison de la situation particulière. Les chiffres et commentaires du dernier trimestre disponible ont alors été maintenus.



## Point de situation liée à la crise sanitaire

La crise sanitaire a produit des effets sur les entreprises et les salariés. Certains indicateurs statistiques comme le recours à l'activité partielle (ou chômage partiel), la demande d'emploi, les plans de sauvegarde de l'emploi ont pu être actualisés à partir des dernières données disponibles et vont donc au-delà du 2<sup>e</sup> trimestre 2020.

### L'activité partielle : un dispositif exceptionnel mis en place depuis mars 2020

En Auvergne-Rhône-Alpes, près de 16 247 demandes d'indemnisation au titre de l'activité partielle ont été déposées à la Direccte d'Auvergne-Rhône-Alpes pour le mois d'août 2020. Ces demandes ont été effectuées près de 100 000 salariés, ce qui place la région au 2<sup>e</sup> rang après l'Ile de France, en termes de nombre de demandes et de salariés concernés (près de 10% du total France Entière).

Dans la région, près de 80% des effectifs dans les entreprises demandant de l'activité partielle relèvent de 3 secteurs, en août 2020.

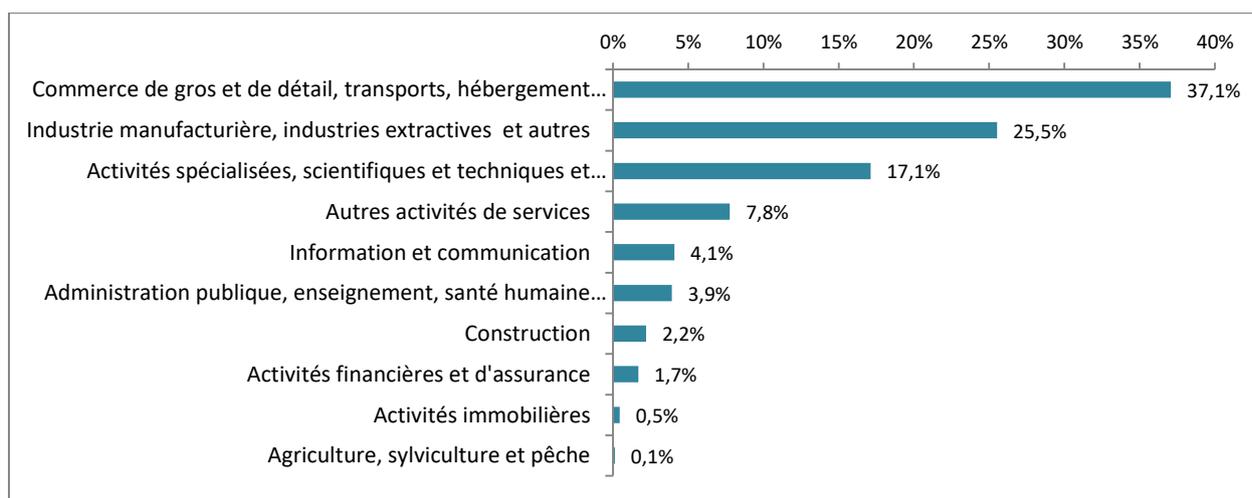
### Demandes d'indemnisation au titre de l'activité partielle : effectifs concernés et nombre d'heures demandées

	Nombre de salariés concernés	Nombre d'heures indemnisées
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	99 757	3 158 430
<i>En % du total France Entière</i>	9,7%	7,7%

Champ : demandes effectuées pour août 2020.

Source : ASP-DGEFP-Dares – Extraction du SI APART du 13 octobre 2020, s'arrêtant aux données du 12 octobre 2020 - Traitements SESE-Direccte ARA.

### Répartition des effectifs dans les entreprises ayant eu recours à l'activité partielle pour les principaux secteurs concernés



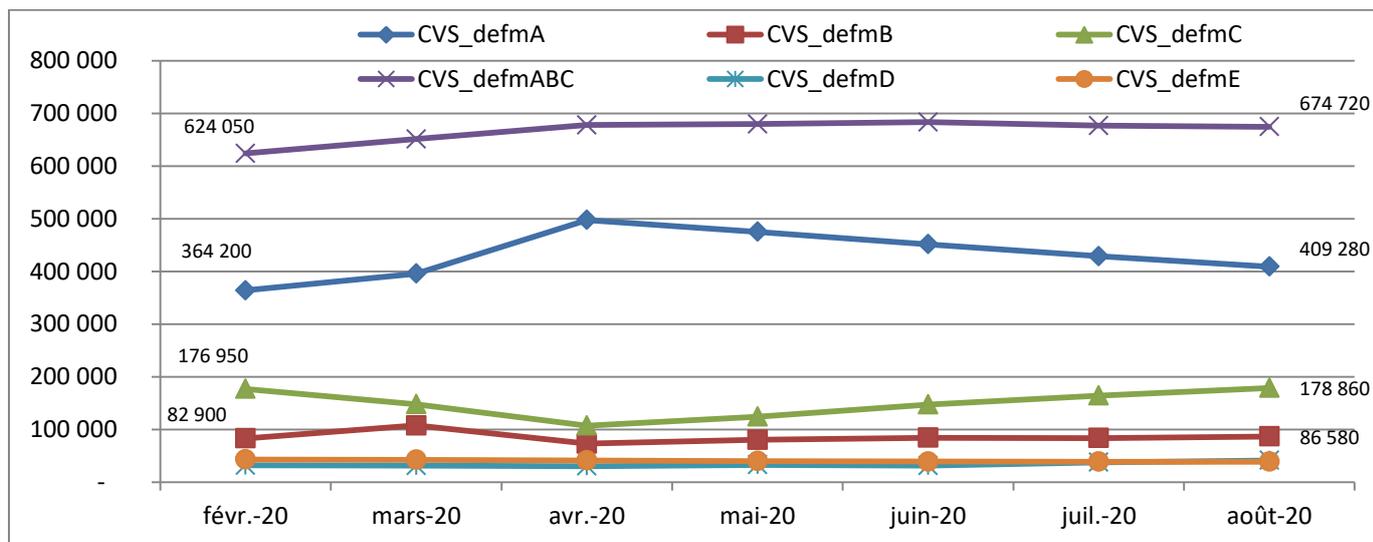
Champ : demandes effectuées pour août 2020.

Source : ASP-DGEFP-Dares – Extraction du SI APART du 13 octobre 2020, s'arrêtant aux données du 12 octobre 2020 - Traitements SESE-Direccte ARA

## La demande d'emploi : forte baisse de la catégorie A et hausse continue des catégories B et C depuis mai 2020 en Auvergne-Rhône-Alpes

La crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19 continue de produire des effets importants sur la demande d'emploi. En août, le nombre de personnes en catégorie A (409 280) continue de reculer (-19 530 ; -4,6 %). Parallèlement, celui des personnes inscrites en catégorie C augmente (14 450 ; +8,8%), tandis que la catégorie B augmente dans une moindre mesure (2830 ; +3,4%). La bascule entamée en mai de la catégorie A vers les catégories B et C, puis principalement vers la catégorie C, se poursuit. La sortie du déconfinement s'est en effet traduite par des reprises d'emploi de plus de 78 heures, toutefois précaires. Au total, les catégories ABC (674 720) sont en recul sur un mois de 2 250 personnes (-0,3 %).

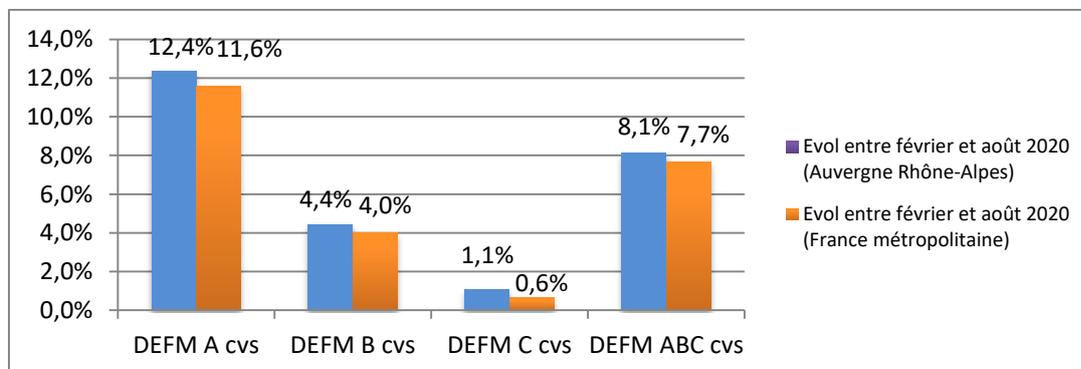
### Evolution mensuelle du nombre de demandeurs d'emploi par catégorie



Source : Pôle emploi – DARES – STMT – données arrêtées à fin août 2020. Données CVS : corrigées des variations saisonnières.

Depuis le début du mois de mars, mois du confinement, le nombre de chômeurs en catégorie A a crû de 45 080 (+12,4%) ; ceux en catégorie B et C ont crû de 5 590 (+2,2%). Au total, on dénombre 50 670 personnes inscrites en plus en catégorie ABC (+8,1%).

### Evolution du nombre de demandeurs d'emploi par catégorie depuis février 2020



Source : Pôle emploi – DARES – STMT – données arrêtées à fin août 2020. Données CVS : corrigées des variations saisonnières.

Du côté des flux, les entrées sont en augmentation (+6 540 ; +11,5%). Les inscriptions suite à une fin de CDD ou de missions d'intérim sont en augmentation (+130 ; + 11,3%) tout comme les réinscriptions rapides (+ 1510 ; +22,3%) et les ruptures conventionnelles (+730 ; +15,4%).

#### Motifs d'entrée sur les listes de Pôle Emploi en cat. A, B ou C

Motifs d'entrée	Nombre	Evol. mensuelle	Evol. annuelle
Fin CDD	14 330	+ 1670	+120
Fin de mission d'intérim	3 420	+130	-1 040
Démission	2 580	+140	+40
Rupture conventionnelle	5 470	+730	+970
Licenciement économique	1 430	+140	+230
Autre licenciement	4 720	+380	+30
1ère entrée	4 000	+40	+550
Reprise Activité	10 490	+1 300	+750
Réinscription rapide	8 270	+1 510	- 1 960
Autres cas	3 750	+ 130	+ 250
Inconnu	5 110	+370	+40
<b>Total</b>	<b>63 570</b>	<b>+6 540</b>	<b>-20</b>

Source : Pôle emploi – DARES – STMT – données arrêtées à fin août 2020. Données CVS : corrigées des variations saisonnières.

Parallèlement, les sorties augmentent mais dans une moindre mesure que les entrées (+730 ;+1,1%) en raison notamment des radiations administratives (+310 ;+13,4%) et des entrées en stage (+ 8 530 ;+8,1%). La hausse de la catégorie D (41 220 personnes inscrites ; + 9,8) confirme ce dernier constat.

#### Motifs de sortie des listes de Pôle Emploi en cat. A, B ou C

Motifs de sortie	Nombre	Evolution mensuelle	Evolution annuelle
Reprise d'emploi	17 510	-30	+1 560
Entrée en stage	8 530	+640	+2 420
Maladie	3 170	+200	+10
Autre arrêt hors retraite	1 980	+40	+140
Retraite	570	-110	-120
Défaut d'actualisation	26 200	+160	-3 670
Radiation administrative	2 620	+310	-2 560
Autre cas	4 120	-480	-670
<b>Ensemble</b>	<b>64 700</b>	<b>+730</b>	<b>-2 890</b>

Source : Pôle emploi – DARES – STMT – données arrêtées à fin août 2020. Données CVS : corrigées des variations saisonnières.

## *Les ruptures collectives de contrats de travail*

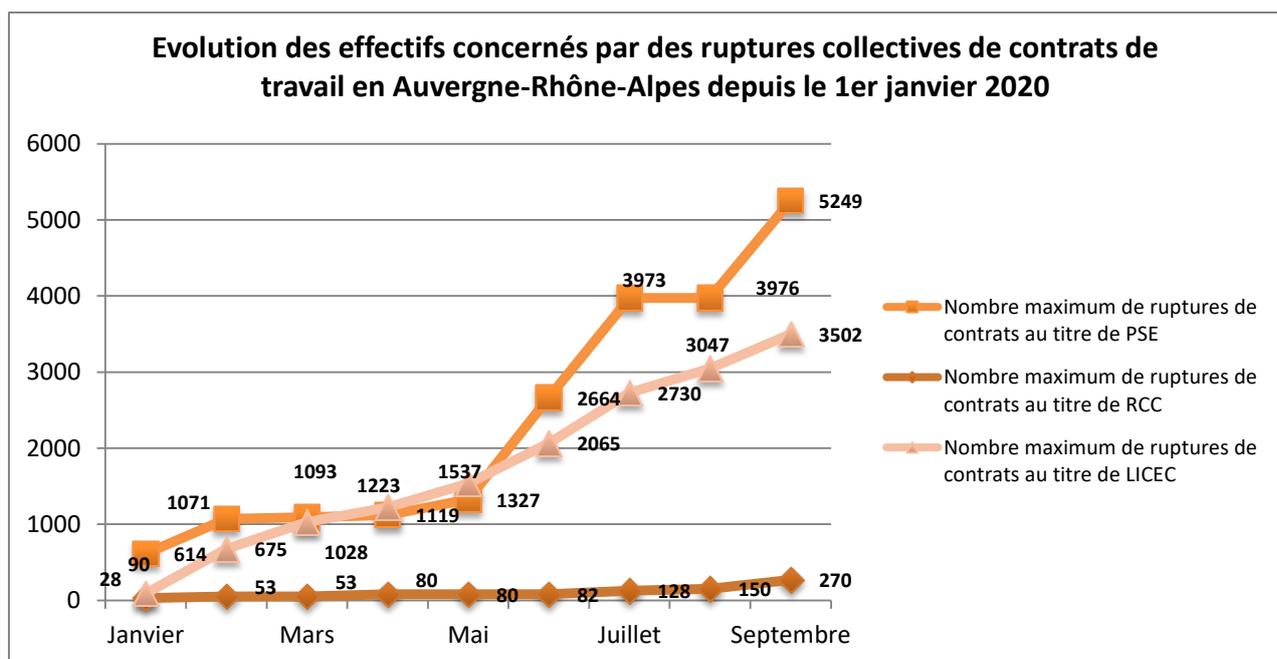
Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 septembre 2020, 5 249 demandes de suppression d'emploi ont été demandées dans le cadre de plans de sauvegarde de l'emploi, 270 dans le cadre de ruptures conventionnelles collectives, et 3 502 dans le cadre de licenciements économiques collectifs. Tous ces licenciements n'ont pas encore tous été validés à ce stade.

	Région		France	
	Nombre d'emplois concernés au début	Nombre d'emplois concernés à la fin	Nombre d'emplois concernés au début	Nombre d'emplois concernés à la fin
Plans de sauvegarde de l'emploi	5 249	2 602	19 083	8 445
Ruptures conventionnelles collectives	270	117	4 119	1 479
Licenciements économiques collectifs	3 502	1 077	3 736	1 155

\* Le nombre de ruptures d'emploi demandé au début d'un dossier peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf infra).

Champ : Les colonnes Région et France concernent tous les dossiers pour lesquels au moins un établissement en Auvergne-Rhône-Alpes est concerné

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail, Traitements Direccte ARA  
Chiffres couvrant la période du 1er janvier au 30 septembre 2020



Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail, Traitements Direccte ARA  
Chiffres couvrant la période du 1er janvier au 30 septembre 2020

**Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) :** toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la Direccte. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

**Licenciements économiques collectifs (hors PSE) :** les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

- toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;
- toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

**Rupture conventionnelle collective (RCC) :** toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la Direccte. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.



## *En Bref*

Au premier semestre 2020, le chiffre d'affaires des entreprises diminue de 11,3 % par rapport au premier semestre 2019. Il diminue de 7,4 % au niveau national. Les encaissements d'impôt sur les sociétés, de TVA, de taxe de publicité foncière et de droits de mutations par la DRFiP et les DDFiP d'Auvergne-Rhône-Alpes diminuent au premier semestre 2020. Les créations d'entreprises sont en net recul (- 13,7 % par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2020).

La situation de l'emploi et du chômage se détériore au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 : l'emploi salarié est en baisse par rapport au trimestre précédent (-0,6%). Le nombre de déclarations préalables à l'embauche chute de façon considérable au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 : -49,2 % sur un an. Le taux de chômage baisse de 0,4 point mais s'explique en partie par la difficulté, en période de confinement, pour les personnes sans aucun emploi de faire une recherche active d'emploi. Cette hypothèse semble confirmée par la hausse importante de la demande d'emploi des catégories A, B et C (+ 7,4 % par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2020).

## Les principaux indicateurs :

<i>Chiffre d'affaires :</i> (S1 2020)	↘	-11,3 % sur un an
<i>Créations d'entreprises :</i> (T2 2020)	↘	-13,7% sur un trimestre
<i>Emploi salarié :</i> (T2 2020)	↘	-0,6 % sur un trimestre
<i>Intérim :</i> (T2 2020)	↗	+23,8 % sur un trimestre
<i>DPAE :</i> (T2 2020)	↘	-49,2 % sur un an
<i>Taux de chômage :</i> (T2 2020)	↘	-0,4 point sur un trimestre
<i>Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC :</i> (T2 2020)	↗	+7,4 % sur un trimestre



## Table des matières

### Économie

<i>Le Pib régional</i> .....	15
<i>Chiffre d'affaires et investissements des entreprises</i> .....	16
<i>Encaissements fiscaux</i> .....	16
<i>Dossiers traités par la commission des chefs de services financiers</i> .....	16
<i>Demandes de délais de paiement et taux de restes à recouvrer</i> .....	17
<i>Créations et défaillances d'entreprises</i> .....	18
<i>Importations et exportations</i> .....	19
<i>Conjoncture hôtelière</i> .....	19
<i>Conjoncture immobilière</i> .....	20

### Emploi et chômage

<i>Emploi salarié (dont intérim)</i> .....	21
<i>Déclarations préalables à l'embauche</i> .....	23
<i>Ruptures conventionnelles individuelles</i> .....	23
<i>Taux de chômage</i> .....	24
<i>Demande d'emploi trimestrielle</i> .....	25



# Économie

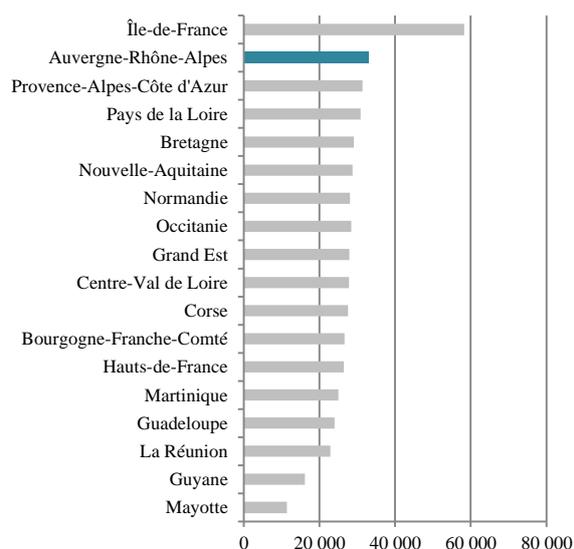
## Le Pib régional

**Source :** Eurostat, les PIB régionaux dans l'UE en 2017

**Année :** 2017 (données provisoires)

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (263 149 millions d'euros en 2017). Par habitant, cela correspond à 33 000 euros, soit un chiffre supérieur à toutes les autres régions à l'exception de l'Île-de-France (58 300€).

**Pib par habitant (en euros)**



## Le chiffre d'affaires des entreprises de la région en baisse, les investissements en légère hausse

Au premier semestre 2020, toutes activités confondues, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint 217 996 millions d'euros et a ainsi diminué de 11,3 % sur un an. Au niveau national, il diminue de 7,4 %.

Le chiffre d'affaires diminue dans tous les secteurs : dans la construction (-4 %, -8,4 % au niveau national), dans le commerce (-10 %, contre -11,3 % au niveau national) et dans l'industrie (-13,5 %, contre -16,5 % au niveau national).

L'**investissement** de ces entreprises augmente, en revanche, de 1,2 % en un an, alors qu'il diminue de 5 % au niveau national.

### Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

	Montant 2019 (en M€)	Montant 2020 (en M€)	Evolution annuelle
<b>Chiffre d'affaires :</b>			
<b>Total Auvergne Rhône-Alpes</b>	<b>245 766</b>	<b>217 996</b>	<b>-11,3%</b>
Dont : Industrie	63 405	54 843	-13,5%
Construction	22 121	21 228	-4,0%
Commerce	75 538	68 007	-10,0%
<b>Total France</b>	<b>2 725 985</b>	<b>2 524 977</b>	<b>-7,4%</b>
<b>Investissement :</b>			
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>1 880</b>	<b>1 902</b>	<b>1,2%</b>
<b>France</b>	<b>23 686</b>	<b>22 490</b>	<b>-5,0%</b>

Source : DGFIP

Données cumulées du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductibles sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région.

## Les encaissements fiscaux en baisse

Les **encaissements fiscaux** recouverts par la DRFiP et les DDFiP d'Auvergne-Rhône-Alpes [voir encadré] sont en baisse au premier semestre 2020. Les encaissements d'impôts sur les sociétés diminuent de 7,2 %, les encaissements de taxe sur la valeur ajoutée de 7,6 %, ceux de taxe sur la publicité foncière de 1,2 % et ceux de droits de mutations de 4,9%.

### Montant et évolution des encaissements fiscaux

	Montant 2019 (en M€)	Montant 2020 (en M€)	Evolution annuelle
Impôt sur les sociétés	1 984	1 841	-7,2%
Taxe sur la valeur ajoutée	7 923	7 320	-7,6%
Taxe de publicité foncière	669	661	-1,2%
Droits de mutation	684	650	-4,9%

Source : DGFIP

Données cumulées du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin

Les encaissements d'impôts sur les sociétés et de TVA comptabilisés ici ne couvrent que les seules entreprises privées ayant leur siège dans la région Auvergne-Rhône-Alpes dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 400 millions d'euros.

## Baisse du nombre de dossiers traités par la CCSF mais des effectifs concernés plus importants

Au premier semestre 2020, 205 **dossiers ont été traités par la CCSF**, soit 10 de moins qu'au premier semestre 2019. En revanche, les effectifs correspondants s'élèvent à 6 900, soit une hausse importante par rapport au premier semestre 2019.

### Dossiers traités et effectifs correspondants

	2019	2020
Dossiers traités	215	205
Effectifs correspondants	4 506	6 900

Source : DGFIP

Données cumulées du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin

La commission des chefs de services financiers (CCSF), les organismes de Sécurité sociale et l'assurance chômage accordent aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières, des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales (part patronale). Les échéanciers qu'elle accorde sont pour une durée pouvant dépasser une année. Au-delà, les difficultés de l'entreprise nécessitent généralement un traitement judiciaire.

## Baisse des demandes de délais de paiement des établissements du secteur privé et hausse des taux de restes à recouvrer à 30 jours

Le nombre de **demandes de délais de paiement** [voir encadré] diminue de 17,3 % par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2018. L'Hébergement-Restauration est le secteur où ces demandes reculent le plus en un an (-33,2 %). En montant, les demandes de délais de paiement diminuent également (- 13,7 % sur un an).

**Les taux de restes à recouvrer** [voir encadré] des entreprises payant mensuellement sont, quant à eux, en forte hausse par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2019. Fin juin 2020, le taux à 30 jours (échéances de mai 2020) atteint 19,3 %, soit une hausse de 18,4 points par rapport au mois de mai 2019. Il augmente dans tous les secteurs, notamment dans ceux où les taux de restes à recouvrer sont les plus forts comme l'Hébergement-Restauration (+65,2 points) ou l'intérim (+34,1 points).

Le taux à 90 jours (pour les échéances de mars 2020) est en hausse de 18,4 points également par rapport à mars 2020. Il atteint 19%.

### Demandes de délais de paiement de cotisations sociales

Données du 4 <sup>e</sup> trimestre 2019	En nombre	Évolution annuelle	En montant en k€	Évolution annuelle
<b>Total</b>	<b>2 350</b>	<b>-17,3%</b>	<b>30 813</b>	<b>-13,7%</b>
Industrie	310	-13,4%	5 867	-19,9%
Construction	410	-15,3%	5 370	-15,5%
Commerce	410	-15,5%	3 975	5,4%
Hébergement-Restauration	370	-33,2%	1 915	-54,1%
Autres services	850	-16,9%	13 685	-6,0%

### Taux de restes à recouvrer de cotisations sociales des entreprises de 10 salariés et plus

Données observées à fin juin 2020	Taux en montant	Évolution 2020/2019
<b>Échéance + 30 jours (mois de l'échéance)</b>	<b>19,3% (mai-2020)</b>	<b>18,4 pt</b>
Dont : Industrie	24,7%	24,0 pt
Construction	27,5%	25,0 pt
Commerce	31,7%	31,1 pt
Hébergement-Restauration	67,9%	65,2 pt
Autres services	25,8%	25,2 pt
Intérim	34,3%	34,1 pt
<b>Échéance + 90 jours (mois de l'échéance)</b>	<b>19,0% (mars-2020)</b>	<b>18,4 pt</b>

Source : Urssaf

Champ : entreprises employeuses du secteur concurrentiel

*Note : Les statistiques sur les délais de paiement n'ont pas pu être actualisées pour le deuxième trimestre 2020 en raison des difficultés de remontée de l'information liées à la crise sanitaire.*

### Les données de l'Urssaf

Le secteur concurrentiel couvert par l'Urssaf comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande. Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

**Les demandes de délai de paiements** : en cas de difficultés, les entreprises peuvent demander aux Urssaf de leur accorder un délai pour s'acquitter de leurs cotisations. Ce délai est accordé ou non selon la réglementation.

**Les taux de restes à recouvrer (impayés)** sont calculés comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer et le montant des cotisations dues. Ils sont observés à 30 jours et à 90 jours après l'échéance.

## Baisse des créations d'entreprises

Au deuxième trimestre 2020, **les créations d'entreprises** en Auvergne-Rhône-Alpes enregistrent une baisse importante (-13,7 % sur un trimestre, - 13,5 % en France métropolitaine) pour s'établir à 20 239. Cette baisse est visible dans tous les secteurs d'activité : -12,8 % dans l'industrie, -6,1 % dans le commerce-hébergement-restauration, -25,7% dans la construction et - 14,8 % dans les services. Sur un an, les créations d'entreprises dans la région diminuent de 17 % et de 18,6 au niveau national.

Le nombre de **défaillances d'entreprises** [voir encadré] continue de diminuer : la région en a enregistré 4 687 entre juillet 2019 et juin 2020, soit une baisse de près de 22,1 % par rapport à l'année précédente. Au niveau national, les défaillances d'entreprises ont diminué de 25,4 % sur la même période.

## Nombre et évolution des créations d'entreprises

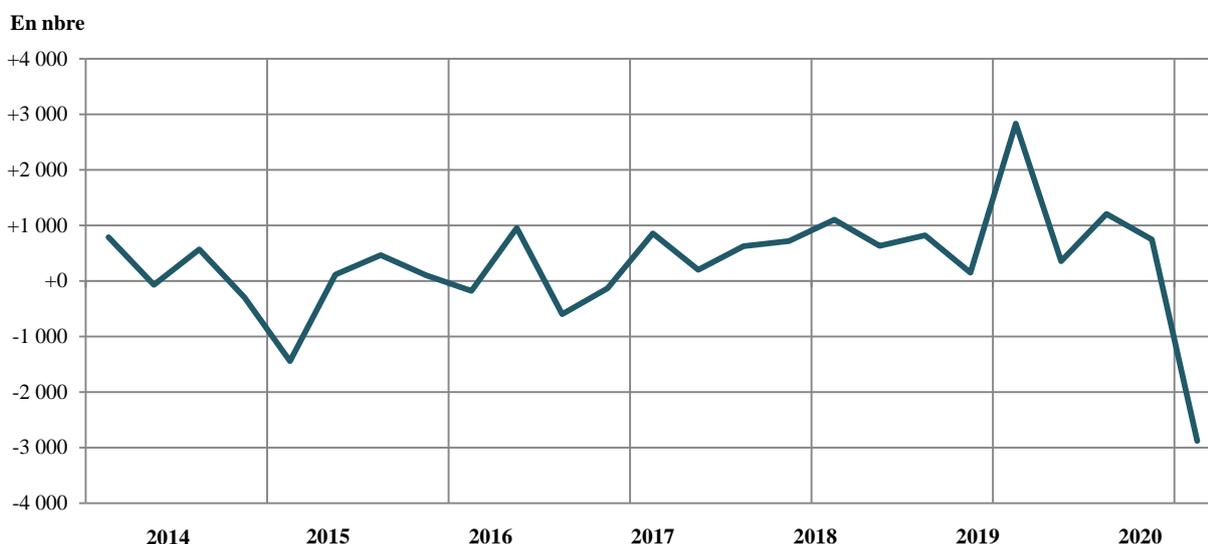
	Nombre de créations			Variation	
	2ème Trim. 2019	1er Trim. 2020	2ème Trim. 2020	Trim.	Annuelle
Total régional	24 377	23 451	20 239	-13,7%	-17,0%
Total France	201 109	189 172	163 685	-13,5%	-18,6%

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)  
Champ : activités marchandes hors agriculture  
Données trimestrielles CVS

Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.

\* Les données régionales de l'Insee ne remontent pas au-delà de l'année 2000. L'Insee a identifié une erreur dans les statistiques de créations d'entreprises depuis 2015, cette erreur porte sur la répartition entre entreprises individuelles classiques et micro-entrepreneurs. Des données corrigées seront diffusées début 2021.

## Evolution du nombre de créations d'entreprises



Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

## Baisse annuelle des importations et des exportations

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, le montant des **exportations** s'est élevé à un peu plus de 11,7 milliards d'euros, soit une baisse de près de 24,2 % par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2019. Dans le même temps, les **importations**, qui s'élèvent à 12,7 milliards d'euros sont en baisse de 23,8 % sur un an.

**La part des exportations dans le chiffre d'affaires** des entreprises de la région, autre indicateur fourni par la **DGFIP**, est de 11,3 % au premier semestre 2020 (contre 11,7 % au 1<sup>er</sup> semestre 2019). Elle est de 10 % au niveau national.

*Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.*

## L'activité hôtelière en net recul

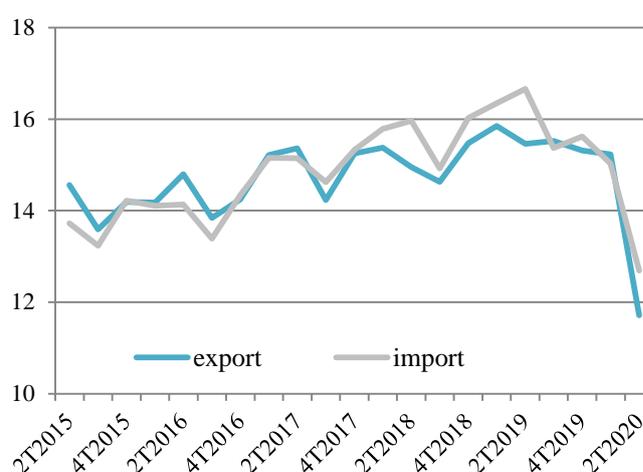
Au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, le **nombre de nuitées** s'élève à 932 000 dans la région, soit une baisse de plus de 83 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, et ce, en raison de la crise sanitaire et du confinement encore en vigueur au mois d'avril et au début du mois de mai 2020. En effet, seuls 22,2 % des hôtels étaient ouverts au mois d'avril, 38,3 % au mois de mai. Au mois de juin, la situation se normalise avec un taux d'ouverture de 81,4 % (contre 78% en France métropolitaine). Néanmoins, le taux d'occupation des hôtels ouverts restent faibles en juin 2020 avec 34,4 % en Auvergne-Rhône-Alpes, contre 35,1 % en France métropolitaine.

## Taux d'hôtels ouverts et taux d'occupation

	2020		
	Avril	Mai	Juin
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>			
Taux d'hôtels ouverts (en %)	22,2%	38,3%	81,4%
Taux d'occupation des hôtels ouverts (en %)	11,2%	16,2%	34,4%
<b>France métropolitaine</b>			
Taux d'hôtels ouverts (en %)	22,5%	38,6%	78,0%
Taux d'occupation des hôtels ouverts (en %)	14,6%	19,0%	35,1%

Source : Enquête sur la fréquentation des hébergements touristiques

## Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d'€)



Source : Douanes françaises

Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

*Note : Les statistiques sur la fréquentation hôtelière n'ont pu être actualisées que partiellement pour le deuxième trimestre 2020 en raison des difficultés de remontée de l'information liée à la crise sanitaire.*

## Nombre de nuitées trimestrielles et évolution annuelle

	T2 2019	T2 2020
Nombre de nuitées totales (en milliers)	5 592	932
Evolution annuelle (en %)	2,7%	-83,3%

Source : Enquête sur la fréquentation des hébergements touristiques

## Les autorisations de logements neufs et les mises en chantier diminuent

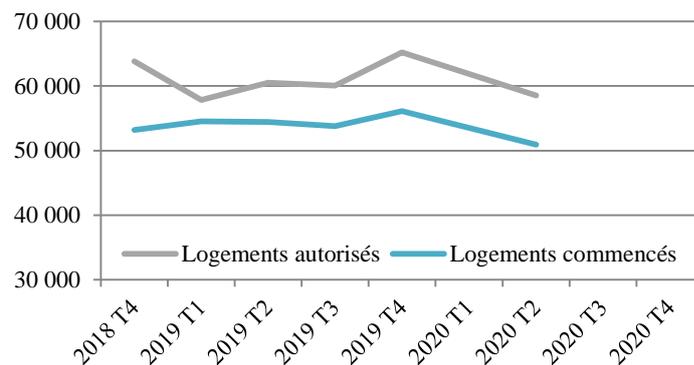
Entre début juillet 2019 et fin juin 2020, 58 540 **logements ont été autorisés** à la construction, soit une baisse de 3,3 % par rapport à l'année précédente (-10,9% au niveau national). Les autorisations de logements diminuent dans l'Ain, l'Ardèche, le Cantal, l'Isère, le Puy-de-Dôme, le Nouveau Rhône et la Savoie mais augmentent dans les autres départements et dans la métropole de Lyon.

**Les mises en chantier de logements** atteignent 50 940 sur les 12 derniers mois, soit une baisse de 6,8 % par rapport à l'année précédente (-7,7 % au niveau national). Le recul a aussi bien touché logements individuels que collectifs. Les mises en chantier ont diminué dans tous les départements à l'exception du Puy-de-Dôme (+3,7%) et de la Haute-Savoie (1,5%).

Concernant **les locaux**, **les autorisations de construire** représentent un peu moins de 5 millions de m<sup>2</sup> entre début juillet 2019 et fin juin 2020, soit une baisse de 10,3% par rapport à l'année précédente poursuivant ainsi la baisse observée au cours des trimestres précédents. **Le nombre de locaux commencés** diminue de 13,6 % par rapport à l'année précédente. Il atteint 3,3 millions de m<sup>2</sup> sur la période.

*Note : Les statistiques sur la construction n'ont pas pu être actualisées pour le premier trimestre 2020 en raison des difficultés de remontée de l'information liée à la crise sanitaire. Elles ne figurent donc pas dans les graphiques.*

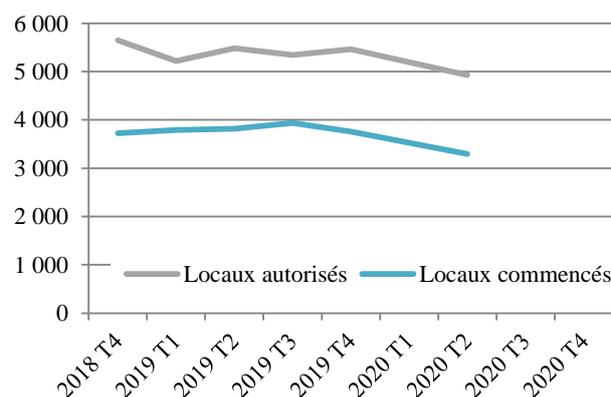
### La construction de logements neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes  
Nombre de logements, estimation en date réelle

### La construction de locaux neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

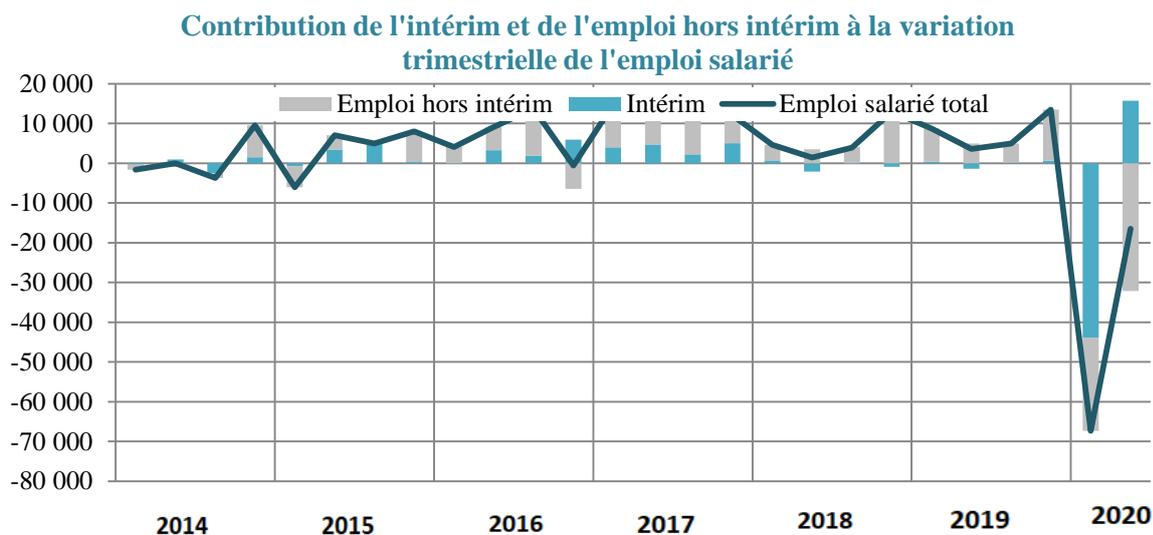
Données annuelles glissantes brutes  
En milliers de m<sup>2</sup>, estimation en date de prise en compte

## Emploi et chômage

### Baisse de l'emploi salarié au 2<sup>e</sup> trimestre 2020

En Auvergne-Rhône-Alpes, **l'emploi salarié** diminue **au deuxième trimestre** (- 0,6 %), mais moins qu'au niveau national hors Mayotte (- 0,9 %). Au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, la région comptabilise environ 2 975 900 salariés. Après une baisse importante au premier trimestre, l'emploi intérimaire repart à la hausse (+23,8 %, + 15 700

emplois supplémentaires), comme c'est également le cas au niveau national (+23 %). L'emploi baisse davantage dans le secteur public (-1 %) que dans le secteur privé (-0,4%). **Sur un an**, la région perd un peu plus de 65 000 emplois (-2,2%), soit une baisse similaire à celle du niveau national (-2,3 %).



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acof-Urssaf, Dares, Insee

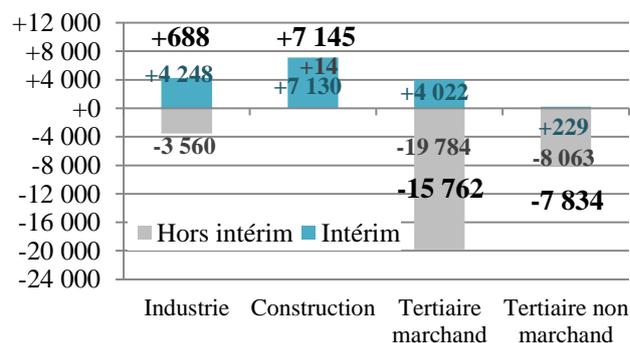
Note de lecture : Au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, l'emploi salarié total a diminué d'environ 16 500 emplois : -32 200 emplois hors intérim contre +15 700 emplois intérimaires

Au 2<sup>e</sup> trimestre, l'emploi salarié augmente dans l'**industrie** avec près de 700 emplois en plus porté par l'augmentation de l'emploi intérimaire (+ 4 248), l'emploi hors intérim diminuant de façon importante. Sur un an, l'emploi salarié dans l'industrie diminue de 3,7%.

Sur le trimestre, les effectifs salariés augmentent fortement dans la **construction** (+ 7 145 ; +3,7 %). Là aussi, cette hausse s'explique quasi exclusivement par un recours massif à l'intérim. Sur un an, l'emploi salarié dans la construction diminue toutefois de 1,5 %. Le secteur **tertiaire marchand** est en baisse au deuxième trimestre (- 15 762 ; -1,2 %) en raison de la chute de l'emploi salarié hors intérim (près de 20 000 emplois en moins par rapport au trimestre précédent). Sur un an, les effectifs diminuent de 2,4 %.

L'emploi salarié dans le **tertiaire non marchand** diminue de 0,8 % sur ce trimestre et de 1,2 % sur un an.

### Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee  
Données CVS

Les chiffres de l'emploi salarié régional du 3<sup>e</sup> trimestre 2020 seront disponibles en janvier 2021.

### Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/ hors intérim, privé/public ; Données CVS

	2019 T2	2020 T1	2020 T2	évolution trim.	évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	24 200	25 200	24 500	-2,9%	1,0%	1,1%
Industrie	531 300	511 000	511 700	0,1%	-3,7%	5,5%
Construction	202 900	192 700	199 800	3,7%	-1,5%	8,0%
Tertiaire marchand	1 348 800	1 332 300	1 316 600	-1,2%	-2,4%	2,6%
Tertiaire non marchand	934 100	931 200	923 300	-0,8%	-1,2%	0,4%
<b>Total régional</b>	<b>3 041 300</b>	<b>2 992 400</b>	<b>2 975 900</b>	<b>-0,6%</b>	<b>-2,2%</b>	<b>2,7%</b>
Dont : Intérim	109 000	65 800	81 500	23,8%	-25,2%	
Dont : Hors intérim	2 932 300	2 926 600	2 894 400	-1,1%	-1,3%	
Dont : Secteur privé	2 396 400	2 348 100	2 338 100	-0,4%	-2,4%	
Dont : Secteur public	645 000	644 300	637 800	-1,0%	-1,1%	
<b>Total France (Hors Mayotte)</b>	<b>25 405 800</b>	<b>25 048 200</b>	<b>24 832 900</b>	<b>-0,9%</b>	<b>-2,3%</b>	<b>3,1%</b>

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

\* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

#### Avertissement :

L'introduction de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements, ce qui peut générer des révisions accrues sur les données.

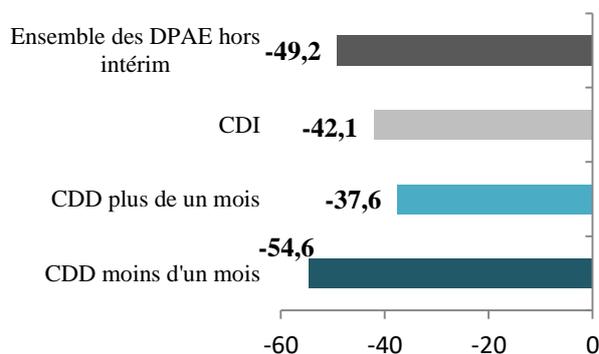
De plus, depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2017, les données sont coproduites avec l'Acooss (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim). À partir de la validité du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi localisé a été étendu à l'ensemble de l'emploi salarié et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). Ont ainsi été ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

## Les déclarations préalables à l'embauche en chute au 2<sup>e</sup> trimestre 2020

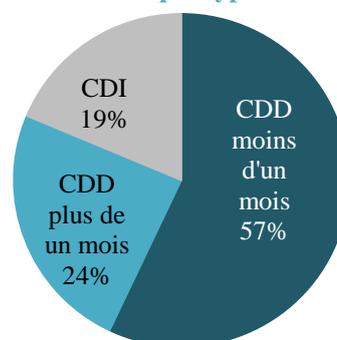
Les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim chutent au 2<sup>e</sup> trimestre (-49,2 % par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2019) dans une moindre ampleur qu'au niveau national (-56,1%). Les intentions d'embauche en CDI, qui ne représentent que 19 % de l'ensemble des déclarations, diminuent de 42,1 % sur un an. Les intentions concernent très majoritairement des CDD (81 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (57 %) qui diminuent près de 55 % au 2<sup>e</sup> trimestre.

Par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, la baisse des DPAE est plus forte dans les services (- 50,3%) que dans l'industrie (- 37,1 %) ou dans le BTP (- 26,7%).

### Évolution annuelle du nombre de DPAE par type de contrat (en %)



### Répartition des DPAE par type de contrats



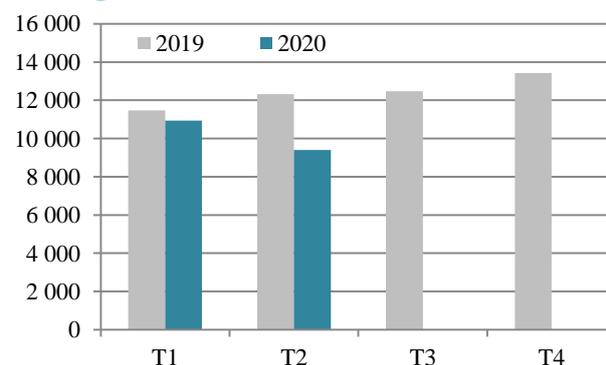
Source : Acooss/Urssaf  
Données CVS – 2<sup>e</sup> trimestre 2020

## Les ruptures conventionnelles individuelles en baisse de près de 24 %

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, 9 395 ruptures conventionnelles individuelles de CDI ont été homologuées par la Direccte en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une baisse de 23,7 % par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2019. Par ailleurs, ce trimestre, 2,6 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 1,8 % ont été jugées irrecevables.

Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées diminuent de 28 %.

### Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées



Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

## Le taux de chômage baisse de 0,4 point au 2<sup>e</sup> trimestre 2020

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, le **taux de chômage** de la région Auvergne-Rhône-Alpes baisse de 0,4 point par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre pour s'établir à 6,4 %. Il reste inférieur de 0,6 point à celui de la France métropolitaine (7 % ; -0,6 point). L'évolution de ce trimestre est en trompe-l'œil en raison du confinement et de la difficulté pour les personnes sans aucun emploi de faire une recherche active d'emploi (encadré). La région passe au 2<sup>e</sup> rang des régions présentant le taux le plus faible de France, à égalité avec la Bourgogne-Franche-Comté, mais derrière les régions Ile-de-France et Bretagne (6,3%).

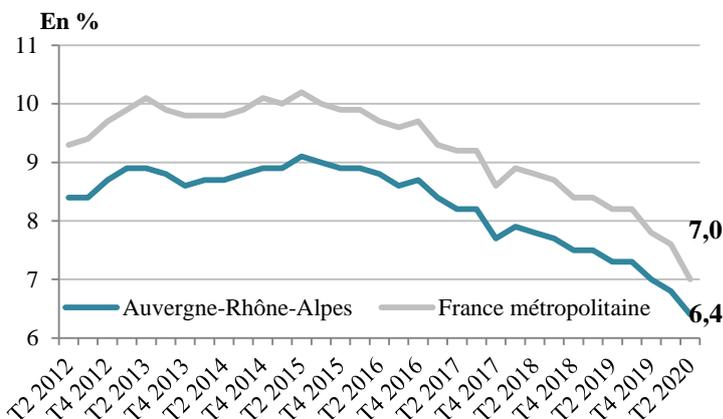
Sur un an, le taux de chômage recule un peu moins vite dans la région (-0,9 point) qu'en France métropolitaine (-1,2 point).

Au niveau départemental, les taux de chômage s'échelonnent de 4,4 % dans le Cantal à 8 % dans l'Ardèche. L'évolution est à la baisse dans tous les départements sur le trimestre (entre -0,1 et -0,7 point).

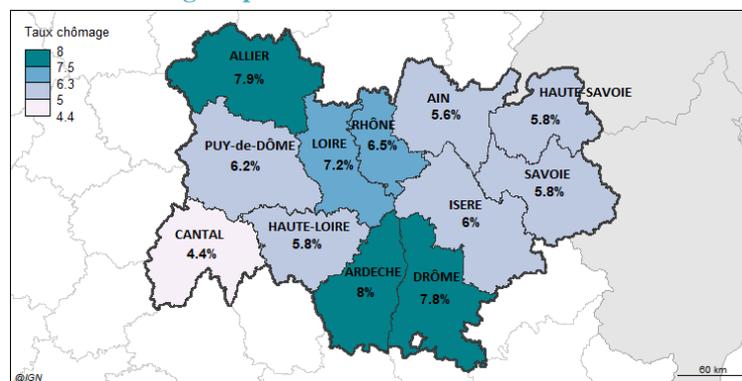
Sur un an, le taux de chômage recule également dans tous les départements.

Les chiffres du **taux de chômage** régional du 3<sup>e</sup> trimestre 2020 seront disponibles en janvier 2021.

### Taux de chômage trimestriel



### Taux de chômage départemental



Source : Insee, taux de chômage localisés  
Données CVS

### Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.

La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi.

Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de Pôle emploi par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à Pôle emploi notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).

De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.

Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période.

## La demande d'emploi de catégories ABC augmente au 2<sup>e</sup> trimestre 2020 et sur un an

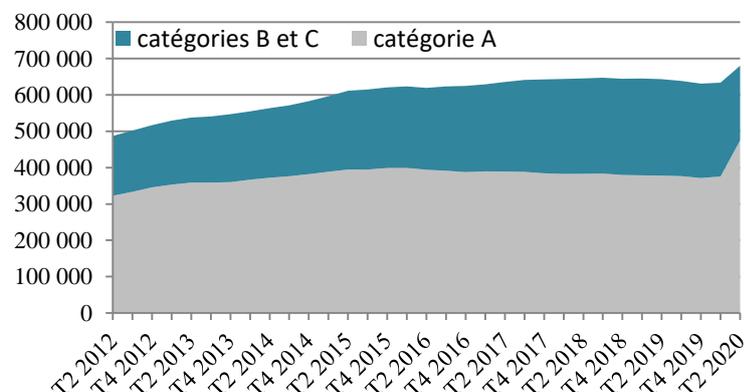
Au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte en moyenne 680 510 demandeurs d'emploi en catégories A, B et C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite ou sans activité, voir encadré). Ce chiffre est en augmentation (+7,4 %) **par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2020**. Les demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité) augmente fortement sur un trimestre (+26,4 %). En revanche, les catégories B et C diminuent fortement (de respectivement 13,4% et 24,2 %). Au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, les catégories B et C ne représentent plus que 30,2 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi ABC, contre 40,7 % au trimestre précédent.

**Sur un an**, la demande d'emploi de catégories ABC augmente de 5,8 %. La catégorie A augmente de 25,6 % et les catégories B et C diminuent de 22,5 %.

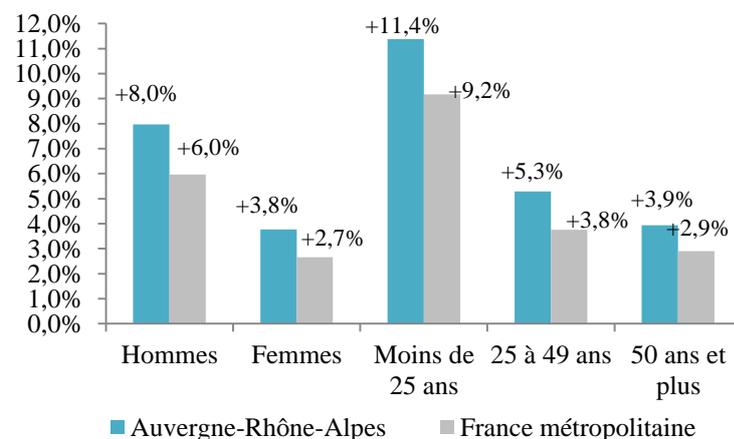
La demande d'emploi (catégories A,B,C) dans la région augmente davantage pour les hommes (+8 %) que pour les femmes (+3,8 %) par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2019.

Entre les 2<sup>e</sup> trimestre 2019 et 2020, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC des moins de 25 ans augmente de 11,4 %, celle des 25 à 49 ans de 5,3% et celle des 50 ans et plus de près de 4%.

### Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC



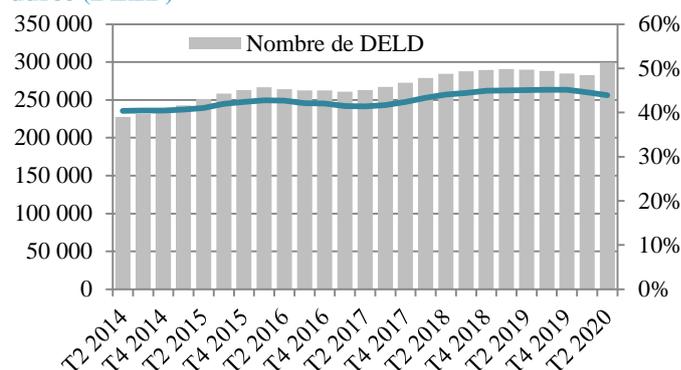
### Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge



Source : Pôle emploi-Dares, STMT  
Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus augmente de 3,1 % sur un an. La part des demandeurs d'emploi de longue durée est passée de 45,1 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2019 à 44 % au 2<sup>e</sup> trimestre 2020. Au total, les demandeurs d'emploi de la région sont inscrits à Pôle Emploi depuis 562 jours en moyenne, soit 5 jours de plus qu'au 2<sup>e</sup> trimestre 2020.

### Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)



Source : Pôle emploi-Dares, STMT  
Données CVS-CJO

### Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi :

**Catégorie. A :** demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi;

**Catégorie. B :** demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

**Catégorie C :** demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

## **Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DIRECCTE**

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr>  
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

### **Etudes :**

**La formation professionnelle à destination des personnes en recherche d'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes** – SEON Martial, Octobre 2020

**Analyse socio-économique de la Savoie et de ses arrondissements** – SOUTOUL Fanny, Février 2020

**Les services à la personne en Auvergne-Rhône-Alpes** – DURAND Justine, JAKSE Christine, YOUMBI Béatrice, Février 2020

**L'inactivité et le chômage des jeunes sont un peu moins fréquents en Auvergne-Rhône-Alpes** – BIANCO Emma, MARTIN Medhy, Février 2020

**Analyse socioéconomique du département de la Savoie et de ses arrondissements** – SOUTOUL Fanny, Janvier 2020

**Le traitement du handicap dans les accords non agréés en Auvergne-Rhône-Alpes** – GRAFF Didier, Décembre 2019

**La culture de prévention dans les petites entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes** – GRAFF Didier, MEYER Pascale, SEON Martial, Septembre 2019

### **Chiffres clés :**

**Taux de chômage régional et départemental au 2<sup>e</sup> trimestre 2019** - TAVERNET Michèle, octobre 2020

**Emploi salarié régional et départemental au 2<sup>e</sup> trimestre 2019** – TAVERNET Michèle, octobre 2020

**Les chiffres de la demande d'emploi en juillet 2020**, Direccte –Pôle emploi, août 2020

**Demande d'emploi régionale et départementale, 2<sup>e</sup> trimestre 2020**, Direccte –Pôle emploi, juillet 2020

**Taux de chômage régional et départemental au 2<sup>e</sup> trimestre 2019** - TAVERNET Michèle, octobre 2020

Directeur de la publication : Patrick MADDALONE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DIRECCTE), avec la contribution de Marie-Laure DOLY (DRFIP), des correspondants des DDFIP et des correspondants des Cellules statistiques URSSAF

Photos sur la couverture : © Phovoir.fr ; @Fotolia.com

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Internet : <http://www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr>

